



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 18 : Développement des capacités et soutien à la mise en œuvre – Politique et activités

**DÉFINITION DES PROFILS DE FORMATION POUR L'AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE
DES
INSPECTEURS ET DES ENQUÊTEURS**

[Présenté par El Salvador au nom des États membres de la Corporation centraméricaine des services de navigation aérienne (COCESNA²), en collaboration avec le Groupe de travail des centres de formation de l'aviation civile des États NAM/CAR (NAM/CAR/CATC/WG)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail vise à renforcer la sécurité opérationnelle par une définition claire et différenciée des profils de formation des inspecteurs et enquêteurs des autorités de l'aviation civile. De nombreux États éprouvent actuellement des difficultés à mettre en place des parcours de formation concordant avec les fonctions spécifiques de supervision et d'enquête, ce qui peut entraîner des lacunes en matière de compétences techniques qui nuisent à la conformité effective avec les normes internationales.

L'accent est mis sur la nécessité de structurer ces profils conformément à une conception didactique fondée sur les compétences et de les rendre conformes aux questions de protocole (PQ) utilisées dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP-CMA) en ce qui concerne l'élément crucial 4. Cela permettrait de s'assurer que la formation du personnel technique est non seulement conforme aux normes nationales en vigueur, mais aussi qu'elle renforce la préparation des institutions aux audits et évaluations internationaux.

Il est recommandé que l'OACI encourage la préparation de profils de formation harmonisés. Cette démarche faciliterait une supervision plus efficace, une gestion stratégique de la formation et une amélioration durable de la capacité technique des autorités de l'aviation civile.

¹ Version espagnole fournie par El Salvador

² Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à : a) prendre en considération le contenu de la présente note de travail ; b) veiller à ce que l'OACI, par l'intermédiaire des unités concernées, encourage l'initiative visant à élaborer des profils de formation pour les inspecteurs et les enquêteurs des autorités de l'aviation civile ; c) veiller à ce que l'OACI, par l'intermédiaire des unités concernées, dirige l'élaboration d'un guide méthodologique ou d'un manuel technique fournissant des critères normalisés pour déterminer, concevoir et valider les parcours de formation différenciés, applicables aux autorités de l'aviation civile à différents niveaux de développement institutionnel.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques : <i>La Convention relative à l'aviation civile internationale et autres traités, lois et règlements permettent de relever tous les défis, Chaque vol est sûr et sécurisé et Aucun pays laissé de côté.</i>
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Annexe 1 — <i>Licences du personnel</i> Annexe 13 — <i>Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation</i> Doc 9756, <i>Manuel d'enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation</i> Doc 9941, <i>Guide de conception de cours – Méthode de formation fondée sur les compétences</i> Doc 9859 – <i>Manuel de gestion de la sécurité (MGS)</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité, partie A</i>

1. INTRODUCTION

1.1 La sécurité de l'aviation civile dépend dans une large mesure de la compétence technique et professionnelle du personnel de supervision et d'enquête affecté par les autorités de l'aviation civile. Dans ce contexte, les inspecteurs et enquêteurs sur les accidents jouent un rôle essentiel dans l'application des normes internationales, la surveillance continue du système aéronautique et l'identification en temps utile des risques susceptibles de compromettre la sécurité opérationnelle.

1.2 Toutefois, de nombreux États rencontrent encore des difficultés en ce qui concerne la normalisation des profils de formation du personnel technique spécialisé. Dans un certain nombre de cas, les plans de formation ne sont pas conformes à une conception didactique fondée sur les compétences, et il n'y a pas de différenciation claire entre les profils requis pour les inspecteurs opérationnels, les inspecteurs techniques et le personnel d'enquête sur les accidents et les incidents. Cette situation peut entraîner des lacunes en matière de formation, une inefficacité des processus de surveillance et une faiblesse institutionnelle par rapport aux programmes d'audit internationaux tels que l'USOAP-CMA.

1.3 L'OACI encourage l'élaboration de programmes de formation structurés et durables, fondés sur des profils de compétences et des exigences opérationnelles réelles. Malgré cela, il apparaît urgent d'aider les États à élaborer ou à mettre à jour ces profils, et à mettre en place des parcours de formation spécifiques qui permettent de garantir l'aptitude technique du personnel.

2. APERÇU GÉNÉRAL

2.1 Ces dernières années, les États de la région ont renforcé leurs capacités en matière de sécurité et d'enquêtes sur les accidents ; cependant, une lacune critique persiste : l'absence de profils de formation normalisés pour les inspecteurs et les enquêteurs de l'aviation civile. Cette situation engendre

des disparités entre pays quant aux niveaux de formation technique, aux revenus et à l'évolution des carrières, ainsi qu'à la qualité des programmes de formation.

2.2 Actuellement, chaque autorité de l'aviation définit ses propres plans de formation, ce qui entrave l'établissement d'un langage commun en matière de compétences techniques et limite la possibilité d'une coopération technique efficace entre États. En outre, il est nécessaire de répondre plus efficacement aux exigences des mécanismes d'audit internationaux, qui évaluent le niveau de compétence et de préparation du personnel chargé de superviser et de garantir la sécurité des opérations aériennes.

2.3 Bien que les centres de formation et les autorités de l'aviation civile aient développé leurs propres initiatives en matière de formation du personnel, il serait extrêmement utile de disposer d'un manuel ou d'un document technique de portée régionale pour guider la définition de profils de formation différenciés pour chaque fonction. Un tel instrument permettrait de déterminer clairement les compétences, le savoir-faire et les niveaux de formation requis pour chaque type de poste, contribuant ainsi à harmoniser les critères entre États et à élever le niveau de performance professionnelle.

2.4 Dans ce contexte, il est évidemment nécessaire de disposer d'orientations claires et uniformes sur la manière de structurer les profils de formation pour chaque fonction, ce qui permettrait d'aligner les efforts des différents centres de formation et programmes de formation nationaux. Cette normalisation permettrait non seulement d'améliorer la qualité de la supervision et des enquêtes, mais aussi de faciliter la mobilité professionnelle dans la région et d'améliorer la réponse institutionnelle aux événements opérationnels.

2.5 L'existence d'un guide commun faciliterait également la planification stratégique de la formation, l'évaluation des lacunes dans la formation et la conception de parcours de développement professionnel plus cohérents. Il contribuerait aussi directement à renforcer la réponse aux audits internationaux, en démontrant que les États disposent d'un cadre méthodologique pour s'assurer de l'aptitude technique de leur personnel.

2.6 En conséquence, il est jugé approprié que l'OACI prenne l'initiative d'élaborer un tel document de référence, fondé sur une approche pratique et adaptable, qui aidera les États à mettre en œuvre des programmes de formation plus efficaces et efficaces, alignés sur les responsabilités réelles des inspecteurs et des enquêteurs.

3. CONCLUSION

3.1 Le renforcement des capacités institutionnelles des autorités de l'aviation civile dans la région nécessite d'évoluer vers une formation plus structurée et plus pertinente, en accord avec les fonctions réelles du personnel technique. La définition claire des profils de formation des inspecteurs et des enquêteurs contribuerait non seulement à améliorer la qualité du contrôle et des enquêtes, mais permettrait aux États d'optimiser leurs processus de planification, d'évaluation et de développement professionnel.

3.2 L'élaboration de profils de formation pour le personnel des autorités de l'aviation civile apporte un soutien essentiel aux États membres, sert à étayer la formation à suivre par le personnel afin d'acquérir les compétences nécessaires à la bonne exécution de son travail et facilite la planification de la formation à court, moyen et long terme.

3.3 Le soutien de l'OACI est alors essentiel pour créer un document technique ou un guide méthodologique qui servira de cadre de référence commun et guidera les États dans la normalisation et la mise à jour de leurs programmes de formation. Cette initiative renforcerait la cohésion régionale, élèverait

le niveau de compétence technique et contribuerait au respect effectif des engagements internationaux en matière de sécurité.

— FIN —